

## Encourager plus que l'agriculture. Le rôle du comice central agricole de la Double dans le développement rural local

Corinne Marache

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1071>

ISSN : 1777-5434

### Éditeur

Association des ruralistes français

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

ISSN : 1280-374X

### Référence électronique

Corinne Marache, « Encourager plus que l'agriculture. Le rôle du comice central agricole de la Double dans le développement rural local », *Ruralia* [En ligne], 16/17 | 2005, mis en ligne le 01 juillet 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1071>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

---

# Encourager plus que l'agriculture. Le rôle du comice central agricole de la Double dans le développement rural local

Corinne Marache

---

- 1 Dès les années 1820, le département de la Dordogne commence à se doter de comices agricoles. Les deux premiers sont respectivement fondés en 1824 à Lanouaille et en 1827 à Montagrier. Mais, comme dans le reste du pays, le phénomène ne prend toute son ampleur que dans les années 1830-1840<sup>1</sup>. Si l'augmentation du nombre de comices en Périgord découle de la motivation des notables locaux, elle résulte aussi du vif soutien du général Bugeaud, député et ardent défenseur de ces sociétés d'agriculture locale<sup>2</sup>. En 1832, le parlementaire, désirant voir encore augmenter le financement des comices pour aider leur développement, rappelle leur utilité devant la Chambre des députés : « Un comice est une petite société d'agriculture cantonale composée de tous les propriétaires du canton et hors canton qui veulent en faire partie. Cette institution qui a fait prospérer l'agriculture anglaise, a pour objet et pour résultat d'encourager directement toutes les cultures que comportent la nature du sol et le climat du canton. Elle fournit sur les lieux mêmes l'expérience à côté du précepte. Elle met en pratique et à portée de tous les découvertes des sociétés savantes qui peuvent s'appliquer à chaque localité. Sans un comice agricole par canton, les sociétés d'agriculture ne produiront que des effets d'une lenteur désespérante. [...] Les comices agricoles, en créant l'aisance générale, donneraient le goût de l'agriculture aux classes moyennes et supérieures. Elles y trouveraient une occasion honorable et lucrative, qui amortirait cette soif des emplois publics qui est actuellement la cause de nos malaises et de nos divisions »<sup>3</sup>.
- 2 Trente-cinq comices sont dénombrés au terme de la monarchie de Juillet<sup>4</sup>, pour une quarantaine de cantons. Mais, au sein du département, certaines régions sont moins bien pourvues que d'autres. Ainsi, la Double, région forestière d'environ 50 000 hectares, délimitée par quatre cours d'eau (l'Isle, la Dronne, la Beauronne et la Rizonne) et qui

recouvre approximativement cinq cantons (Saint-Aulaye, Montpon, Mussidan, Ribérac et Neuvic)<sup>5</sup>, en est quasiment dépourvue au milieu du siècle. On n'y dénombre alors que deux comices : celui de Saint-Aulaye, créé en 1840 et celui, plus éloigné, de Ribérac, créé en 1837. Certes, ceux de Montpon et Mussidan voient le jour sous le Second Empire en 1856 et 1859, mais seul le second est véritablement actif. En outre, dans cette région enclavée, marécageuse et insalubre, leur aire d'influence reste limitée. Une importante déforestation a progressivement transformé ce « pays » au sol argileux, ponctué de nombreux étangs et cours d'eau, en un lieu humide, abandonné aux landes et aux bruyères et ravagé par les fièvres paludéennes, où l'agriculture est pauvre et peu innovante, à l'exception de quelques grands domaines. Aussi, émus par la situation alarmante de la Double et désireux de valoriser leurs propriétés, encouragés par la mise en valeur des Landes et inspirés par la réussite de quelques comices voisins, les notables locaux décident de créer à leur tour un comice pour soutenir le développement local. Or, dans cette région où l'amélioration agricole ne peut se faire qu'au moyen d'un important effort d'assainissement et de désenclavement, ce comice propose un programme ambitieux, qui dépasse largement le simple encouragement à l'agriculture.

- 3 À travers cet exemple particulier, c'est bien la question du rôle des comices agricoles qui se pose ici. Leur seule attribution se limite-elle à encourager le développement d'une agriculture plus moderne, plus conquérante ? Ne sont-ils pas aussi, à leur manière, les leviers d'un véritable développement rural au sens large ?<sup>6</sup>

## La naissance et les objectifs du comice agricole de la Double

### Contexte et circonstances : la prise de conscience de la situation doubleaude

- 4 Dès le courant des années 1840, quelques personnages isolés commencent à s'émouvoir de la situation inquiétante de la Double, où les taux de mortalités atteignent alors, dans certaines communes, plus de 40 %. Ainsi, le maire de Saint-Barthélémy-de-Bellegarde, Arnaud Gaillardon<sup>7</sup>, élu en 1844, s'efforce en vain de sensibiliser les habitants du pays et les pouvoirs publics de l'arrondissement et du département au grave problème de l'insalubrité, de l'isolement et de la pauvreté de la région. Ce n'est qu'au début des années 1860 que la question de l'assainissement de la région s'impose, pour devenir une véritable cause pour laquelle luttent de nombreuses instances et personnalités. La période est d'autant plus propice que l'État apporte alors toute son aide à des régions qui, certes plus vastes, connaissent des difficultés analogues en bien des points à celles de la Double : les Landes voisines, la Dombes ou la Sologne.
- 5 Dès 1859, le député Adolphe de Belleyme<sup>8</sup>, alerté par la question, adresse plusieurs lettres à ce propos au gouvernement, afin qu'un inspecteur d'agriculture soit dépêché dans la Double pour se rendre compte de la situation. Le conseil d'arrondissement de Ribérac et le conseil général de la Dordogne réitèrent alors chaque année leurs vœux de voir leur région assainie et dotée de routes agricoles. En 1861, Louis-Napoléon Bonaparte alloue un important crédit pour la création des routes agricoles de la « Petite Sologne du Sud-Ouest », soit 306 000 francs pour une dépense prévue de 517 000 francs<sup>9</sup>. À la fin de l'année, l'administration des Ponts et Chaussées présente un projet des ouvrages à

exécuter pour assécher divers étangs compris dans les communes les plus touchées et un avant-projet des « routes agricoles » à construire pour désenclaver cette région oubliée des voies de circulation, faciliter les échanges et permettre la pénétration des chaux et marnes propres à une prompte amélioration de l'agriculture<sup>10</sup>. En 1862, sur la proposition d'un de leurs membres, le docteur Piotay<sup>11</sup>, l'Association médicale et la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, envoient une commission de quinze membres au cœur de la Double pour étudier les besoins de cette contrée au point de vue agricole et sanitaire. Le rapport final de cette commission<sup>12</sup>, rédigé par Guilbert et Lentilhac<sup>13</sup>, constitue la première véritable étude sur la Double au 19<sup>e</sup> siècle et passe en revue toutes ses particularités et ses difficultés, permettant ainsi de saisir ses besoins les plus urgents. Ses conclusions sont les suivantes : « Les moyens propres à améliorer l'état agricole et sanitaire de la Double sont : 1. L'exécution du réseau des routes agricoles, tel qu'il a été proposé par M. l'ingénieur en chef du département ; 2. La décision formelle de l'administration supérieure de ne point séparer la question du réseau des routes agricoles de la question d'assainissement ; 3. La destruction des étangs et l'encaissement de ceux qui seront reconnus indispensables aux besoins agricoles et domestiques de certains villages ; 4. La suppression radicale des nauves ; 5. L'application d'un système de drainage méthodique et général des terres arables pouvant servir aux irrigations ; 6. Le reboisement des landes et des champs impropres à la culture ; 7. L'adoption de mesures destinées à amener la réforme des pratiques agricoles vicieuses et la vulgarisation de celles qui sont destinées à augmenter la production du sol, en mettant en première ligne l'amendement calcaire et une meilleure fabrication du fumier d'étable »<sup>14</sup>.

- 6 La commission perçoit tout de suite le rôle que pourrait jouer la société d'agriculture dans cette entreprise en demandant que « les communes, le département et l'État soient invités à accorder des primes sérieuses qui [seront] distribuées à l'époque du concours départemental qui se tiendra dans l'arrondissement de Ribérac, par les soins de la Société départementale d'agriculture aux propriétaires qui auront accompli d'importants travaux d'assainissement ou introduit les méthodes agricoles qui conviennent le mieux à cette contrée »<sup>15</sup>. Elle confie en outre au comice agricole de Ribérac la « mission de stimuler les travailleurs, de vulgariser [leur] enseignement, d'éclairer la Société départementale sur les besoins locaux et le mérite des postulants »<sup>16</sup>. Or il semble que ce dernier, à la fois excentré et peu dynamique au début des années 1860, soit alors bien en peine d'assumer cette fonction<sup>17</sup>.

### **La création du comice : un outil pour mener à bien la « régénération » de la région**

- 7 Aussi, en 1864, sans attendre l'essor improbable du comice de Ribérac et conscients des limites de l'influence des comices de Mussidan, Montpon et Saint-Aulaye, le docteur Piotay et le baron Gustave d'Arlet de Saint-Saud<sup>18</sup>, tous deux grands propriétaires fonciers à Échourgnac<sup>19</sup>, décident de fonder un comice agricole au cœur de la Double pour soutenir, aider et organiser l'assainissement et l'amélioration agricole du pays. Un bureau provisoire est créé sous la présidence de M. Jouffrey, doyen des conseillers généraux de l'arrondissement. Aussitôt, à l'initiative du docteur Piotay, une circulaire est distribuée dans la contrée, pour informer les propriétaires de la tenue prochaine de la première réunion du comice, le 19 décembre 1864 : « À messieurs les habitants et propriétaires de la Double. Monsieur, Le gouvernement et l'administration

départementale désirent voir se créer des sociétés agricoles dans tous les cantons et les favorisent par d'importantes subventions annuelles. Nos localités de Neuvic, Montpon, Saint-Aulaye et Ribérac manquant de comices, nous avons pensé qu'il serait bon d'en former un dans la Double. Cette institution nous paraît pouvoir rendre des services réels à cette contrée, qui appartient à tous ces cantons comme à celui de Mussidan, et qui est la moins favorisée de notre arrondissement au point de vue de son agriculture et de ses voies de communication. Déjà beaucoup de propriétaires ont compris comme nous l'utilité de ce comice et ont vivement adhéré à son projet, espérant concourir par lui aux améliorations promises à la Double [...]. La Double répond bien aux bonnes cultures ; elle gagne à être connue ; réunissons-nous donc pour exposer, avec l'autorité d'une nombreuse association, nos besoins, si peu en rapport avec nos ressources, et, comme dans les Dombes et la Sologne, nous obtiendrons de rapides progrès. Les subventions ne s'accordant aux comices qu'à la condition d'être demandées avant le 31 décembre pour l'année suivante, nous vous convoquons à sa première réunion, qui aura lieu à Échourgnac le 19 décembre courant, à midi, à l'effet de nous constituer et de nommer le bureau et le conseil de cette société. La cotisation annuelle est fixée provisoirement à cinq francs. Elle ne sera payable qu'un mois avant l'époque des concours du comice et pourra être diminuée pour être mise à la portée de tous. [...] »<sup>20</sup>.

- 8 La nouvelle est accueillie par de « chaleureuses approbations verbales et écrites [...] de la part d'hommes judicieux, haut placés, [...] offrant un précieux concours et de puissantes protections »<sup>21</sup>. L'affluence en ce mois de décembre est importante puisqu'on dénombre plus de 150 propriétaires de la contrée, devant lesquels le docteur Piotay s'exprime en ces termes : « L'utilité des comices n'est aujourd'hui sérieusement contestée par personne ; mais celui de la Double nous paraît en avoir une tout exceptionnelle et qui doit assurer sa postérité. Et, en effet, les comices cantonaux et d'arrondissement sont le plus souvent formés par des communes dont le sol et le sous-sol présentent les plus grandes différences ; les unes sont en plaine, les autres montueuses ; ici, calcaires ; là siliceuses ; elles ne se prêtent pas toutes et partout aux mêmes cultures ; elles ont des besoins agricoles parfois contradictoires, des aptitudes tout opposées. Il en résulte souvent des mécomptes dans l'application sur certains points de certaines méthodes conseillées et couronnées avec raison, mais pour d'autres points, par le comice, des difficultés très délicates dans l'appréciation des concurrents et l'attribution des primes, des tiraillements en sens divers, et, enfin, quelquefois la désertion du comice par beaucoup des propriétaires de certaines communes ou fractions de communes. Ici, messieurs, rien de pareil à craindre dans notre comice de la Double. En effet, sa circonscription dans les quarante communes ou fractions de communes appelées à le composer, offrira partout une identité presque complète du sol et du sous-sol, de conformation territoriale, d'aptitudes culturelles, d'aspects et de besoins généraux [...]. Les enseignements de notre comice profiteront ainsi mieux que partout ailleurs, à toutes les communes, parce que toutes, elles auront les mêmes besoins à satisfaire, les mêmes instruments à mettre en œuvre, les mêmes obstacles à combattre par les mêmes armes, les mêmes ressources à développer. L'éloignement où nous nous trouvons les uns des autres Messieurs, loin de nuire à notre comice, nous paraît aussi devoir en assurer la longue prospérité [...] »<sup>22</sup>.
- 9 Le jour de cette première réunion, le comice, qui compte déjà 150 adhérents, élit un nouveau bureau, composé comme suit : M. Pierre Magne<sup>23</sup>, président ; M. le comte Welles de Lavalette<sup>24</sup>, vice-président honoraire ; MM. Jouffrey, conseiller général pour le canton de Saint-Aulaye ; de Chantérac, pour Neuvic ; Piotay, pour Mussidan ; E. Léonardon, pour

Montpon ; P. Léonardon, pour Ribérac ; vice-présidents. M. le baron d'Arlot de Saint-Saud, secrétaire-général ; MM. P. Claverie, maire à Saint-Michel-Léparon (Saint-Aulaye) ; de Lentilhac, propriétaire (Neuvic) ; Desplat, géomètre à Saint-Michel-de-Double (Mussidan) ; Lasserve (Montpon), du Burguet, maire d'Allemans (Ribérac), secrétaires cantonaux ; M. Nadaud, médecin à Saint-Barthélémy-de-Bellegarde, trésorier ; M. Patriau, propriétaire, maire d'Échourgnac, conservateur du matériel ; MM. Boinvilliers, président au conseil d'État et du comité central agricole de la Sologne ; J. Guyot, spécialiste de viticulture ; MM. Guilbert et Lentilhac, membres honoraires. Le comice s'étend, en théorie, sur une circonscription de 52 communes et 50 000 hectares, embrassant, en totalité ou en partie, les cinq cantons de Montpon, Mussidan, Ribérac, Saint-Aulaye et Neuvic. Sa fondation officielle date du 4 février 1865. Il est ouvert à tous les propriétaires, fermiers et colons de la circonscription, moyennant une cotisation de cinq francs, deux francs pour les tout petits propriétaires, et un franc pour les colons. Deux ans après sa création, il compte déjà 289 membres. Le site d'Échourgnac a vraisemblablement été choisi comme siège pour sa position centrale dans la Double : « La commune d'Échourgnac est à la [rencontre] des quatre villes les plus commerçantes de l'arrondissement qui sont Ribérac, Monpont, Laroche-Chalais et Mussidan. Cette position, surtout depuis le percement des routes de Ribérac à Monpont et de Mussidan à Laroche-Chalais, par Saint-Aulaye, qui toutes deux traversent le bourg, en fait la halte forcée de tous les marchands de bestiaux et malgré que les routes ne sont pas encore tout à fait terminées, elles lui donnent une importance commerciale »<sup>25</sup>.

- 10 En effet, deux routes traversent déjà cette localité et les routes d'intérêt agricole prévues par un plan d'amélioration des voies de communication établi par les Ponts et Chaussées en 1861, doivent pour certaines venir compléter ce réseau étoilé qui, depuis les vallées alentour, converge vers Échourgnac<sup>26</sup>.

## Les objectifs du comice

- 11 Les statuts fixent le programme du comice. Au-delà du but initial de ce type d'organisme tendant à diffuser les innovations en matière d'agriculture, celui-ci doit également – et même en priorité – s'efforcer d'encourager l'assainissement de la région et son développement global. Il s'agit d'« étudier et développer les moyens d'assainir la contrée et d'améliorer ses diverses cultures et d'augmenter aussi le bien-être de ses habitants »<sup>27</sup>. Le détail des objectifs du comice, précisé dans la fiche de renseignements adressée au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, apparaît largement inspiré des conclusions du rapport Guilbert et Lentilhac : « L'assainissement et la prospérité agricole de cette contrée pauvre, arriérée, malsaine résulteront de l'application en grand des remèdes déjà plus d'une fois signalés : 1. Améliorer et multiplier les voies de communication ; celles existant sont insuffisantes comme nombre et entretien ; 2. Encaisser tous les étangs, supprimer ceux, non encaissés, planter autour de ceux conservés et encaissés ; 3. Redresser, creuser, approfondir tous les cours d'eau ; assainir, assécher, drainer les nauves ; 4. Ne favoriser que les défrichements intelligents, faits avec capitaux, fourrages, bétail, donc fumier suffisant et en bon sol ; 5. Favoriser dans les mêmes conditions les plantations et bons soins de la vigne et du vin ; 6. Supprimer énergiquement le pacage dans les bois, même dans les landes qu'il faut toutes reboiser ou cultiver ; 7. Favoriser énergiquement les reboisements, repeuplements *etc.* en essences dures et tendres appropriées aux divers sols, par voies de semis et plantations pour lesquels une subvention de 500 francs serait bien utile ; 8. Introduire la

pratique en grand du chaulage et du marnage ; construire des fours pouvant livrer la chaux agricole à 1,50 francs l'hectolitre au plus, pourquoi il est aussi très nécessaire que de bonnes routes apportent partout à l'intérieur de la Double les pierres calcaires que ne recèle nulle part son sol exclusivement argilo-siliceux ; 9. Forer des puits artésiens pour donner aux populations l'eau potable qui leur manque ; 10. Obtenir, sur les voies de fer, des réductions comme en Sologne sur les prix de transport des amendements, chaux, marnes et phosphates »<sup>28</sup>. La priorité ne va donc pas à l'encouragement immédiat d'une agriculture « moderne », mais à la diffusion et la multiplication de pratiques propres à assainir et désenclaver la région.

## **Le comice : un relais essentiel dans l'« assainissement » et le « désenclavement » de la Double**

- 12 Dès 1863, avant la création du comice de la Double, une commission<sup>29</sup> cite les étangs qu'il convient d'assécher d'urgence (soit 17 à La Jemaye (89 hectares) et 21 à Échourgnac (10 hectares) : « [...] si l'on ne parvient pas à soustraire les habitants de cette région à l'action des fièvres qui les déciment et qui les débilitent et qui les empêchent de se livrer utilement aux travaux agricoles, toutes les améliorations, toutes les améliorations secondaires qu'on pourra tenter seront à peu près sans résultat, parce que les bras d'une population robuste feront toujours défaut »<sup>30</sup>. Mais, à l'exception de quelques rares initiatives ponctuelles, c'est le blocage.

### **Informier et encadrer les populations**

- 13 Le comice se propose donc de convaincre les plus rétifs de l'utilité de ce projet, mais aussi d'informer les moins concernés, petits propriétaires et métayers, et d'encourager les initiatives individuelles. Tous les moyens sont mis en œuvre pour que la pédagogie par l'exemple fonctionne de manière optimale. Une commission est nommée dès 1865 pour s'occuper de l'assèchement des étangs, composée de MM. Piotay, Coignet<sup>31</sup>, Dufraisse<sup>32</sup>, Déalis de Saujean et Chagnaud<sup>33</sup>. Elle est notamment chargée d'informer et de convaincre la population, très réticente en la matière. L'un de ses membres, M. Jouffrey, conseiller général, est à l'origine de la création, le 27 avril 1868, d'une association syndicale « destinée à assurer l'entretien des travaux de curage et de dessèchement que l'État et le département feraient exécuter »<sup>34</sup>.

### **L'encouragement par les primes**

- 14 Dès les premiers concours agricoles organisés par le comice, des primes récompensent les initiatives particulières d'assainissement. Ainsi, dès 1866<sup>35</sup>, les drainages et dessèchements pertinents sont récompensés. Durant les vingt années qui suivent la création du comice, période sur laquelle s'étend approximativement l'assainissement de la Double, 48 primes sont distribuées pour assainissement, parmi lesquelles 3 pour mise en culture d'étangs, 8 pour drainage, 12 pour « transport intelligent de terres » et une pour « encaissement d'étang »<sup>36</sup>. Les encouragements du comice, comme ceux des instances supérieures, portent donc leurs fruits. Il faut également prendre en compte

l'exemple que ces primés ont eux-même fourni à leur entourage, non quantifiable et pourtant certainement loin d'être négligeable, tout comme la part de ceux qui ne se sont pas présentés au concours. Toutefois, il ne faut pas surestimer le phénomène. L'analyse détaillée des primés suffit à montrer que ces initiatives demeurent le plus souvent l'apanage des plus gros propriétaires. Si tous n'ont pas pu être identifiés <sup>37</sup>, nous observons néanmoins une sur-représentation des gros propriétaires, des notables ou des personnes amenées par leur métier à défendre les causes de la « modernisation » rurale et de l'assainissement. Ainsi, M. Desplat, géomètre à Saint-Michel-de-Double, gros propriétaire terrien, secrétaire cantonal du comice de la Double, est trois fois primé pour assainissement et une fois pour reboisement entre 1866 et 1884, tout comme le baron d'Arnot de Saint-Saud, Peyssard, régisseur de la propriété de Gamanson à Saint-Laurent-des-Hommes, Delingeas <sup>38</sup>, régisseur de la propriété des Grillauds à Ménestérol ou encore Étienne Navaille, grand propriétaire terrien à Échourgnac, épris d'agronomie, tous récompensés plusieurs fois pour assainissement. Quant aux primes pour mise en culture ou encaissements d'étangs, trois sur les quatre décernées entre 1869 et 1889 concernent le baron d'Arnot de Saint-Saud et le docteur Piotay, tous deux à l'origine du comice !

- 15 De plus modestes propriétaires participent bien ponctuellement à cet élan, mais les notables tiennent en ce domaine le devant de la scène. Enfin, les récompenses offertes pour assainissement, drainage ou assèchement d'étangs sont bien moins nombreuses que les primes vouées « directement » à l'agriculture. Plusieurs raisons à cela : « le morcellement de la propriété s'oppose aux améliorations que pourrait apporter la pratique du drainage » <sup>39</sup> ; ces travaux demandent du temps et de l'argent que tous ne peuvent pas fournir ; enfin, en 1865, nombre de propriétaires n'en mesurent pas encore l'urgence ou plutôt la négligent, préférant conserver le bénéfice de leurs pêcheries. Aussi, pour augmenter les chances de réussite de cette entreprise, le docteur Piotay fait très vite appel à des trappistes.

## Des trappistes dans la Double, ou comment montrer l'exemple

- 16 Trois mois après sa réunion fondatrice, le conseil d'administration du comice agricole aborde pour la première fois la question d'une éventuelle venue de trappistes, sur les conseils de monseigneur Dabert, évêque de Périgueux <sup>40</sup>. Ceux-ci viennent alors d'apporter une aide précieuse à l'assainissement de la Dombes, dont le sol s'apparente en bien des points à celui de la Double <sup>41</sup>. Et les défenseurs de la Double savent bien que rien ne doit être négligé, que toutes les aides sont bonnes à prendre. Le conseil d'administration du comice, réuni le 11 juin 1867, se penche de nouveau sur la question <sup>42</sup>. Le nouveau préfet de la Dordogne, M. de Saint-Pulgent, nommé en octobre 1867 <sup>43</sup>, facilite les choses. Venu de l'Ain, il prend très vite fait et cause pour la Double qu'il inspecte quelques jours à peine après son installation, lors de sa première sortie dans le département. Il affirme aux membres du comice que « tout son intérêt [est] d'avance acquis à Échourgnac, à la Double et à son comice et qu'il [a] espoir et volonté de mener à bien les questions pendantes d'améliorations agricoles et d'assainissement ainsi que, préfet de l'Ain, il l'a fait pour la Dombes » <sup>44</sup>. Au printemps suivant, le chapitre général charge le père Henry, abbé du Port-du-Salut (Mayenne), de mener à bien la création d'un monastère au cœur de la Double. Le 11 juin 1868, ce dernier vient visiter la région et accepte la proposition du docteur Piotay qui leur offre vingt journaux à démembrer de sa grande propriété de Biscaye <sup>45</sup> « qu'il ne fera pas payer » <sup>46</sup>.

- 17 Dès le 20 juillet, les huit premiers trappistes s'installent à Biscaye, sous la direction du père Fulgence, sur les vingt journaux offerts par M. Piotay. Ils achètent très vite le reste de la propriété, soit 120 hectares de prairies, champs, forêts, taillis et étangs souvent insalubres, « à des conditions [...] avantageuses [...] afin de ne pas retarder plus longtemps l'arrivée au sein de la Double des R.P. trappistes »<sup>47</sup>. Mais les fièvres ne tardent pas à terrasser les malheureux qui reçoivent des moines en renfort en septembre et en octobre – ils sont alors 22. Le 22 octobre 1868, l'archevêque procède à l'installation officielle des frères trappistes et à la bénédiction de leur couvent<sup>48</sup>. Les moines entreprennent aussitôt la construction d'un véritable monastère et les premiers travaux d'assainissement<sup>49</sup>. Les quatre étangs de la propriété sont asséchés dès les premiers mois de leur installation : « J'ai un désir sincère de voir la Double assainie et de mon côté je ferai tout ce qui dépendra de moi pour venir en aide aux malheureuses populations qui habitent cette contrée. [...] J'ai fait dessécher, creuser et défricher ces étangs qui, dès le printemps, seront mis en culture. [...] Nous possédons également deux étangs sur la vallée de la Duché. Le plus grand, l'étang de Maisonneuve, est également sec depuis plusieurs mois et doit recevoir une céréale, le second, Crau du Puits, contenant 55,35 ares, sera mis à sec et ensemencé dans quelques semaines, aussitôt qu'il sera possible d'en enlever le poisson »<sup>50</sup>. Les moines tiennent donc leurs promesses. Non seulement ils entament des travaux sur leurs terres, mais ils s'efforcent de susciter des initiatives similaires dans leur entourage : « [...] J'ai obtenu de M. Guibert, de Pleine Serve, notre voisin, qu'il dessèchera prochainement ses étangs à la condition qu'un des deux sera encaissé à nos frais ; [...] j'ai fait des offres avantageuses à MM. Lachaud, Louberte, Le Breton nos voisins pour l'achat et le dessèchement de leurs étangs ; mais ces personnes mal conseillées ne veulent pas entendre raison [...] »<sup>51</sup>. En outre, ils soutiennent et incitent les actions collectives (pétitions, syndicats) menées pour augmenter encore les chances de réussite de cette longue et laborieuse entreprise, telle cette pétition lancée en février 1869, pour tenter d'inciter les récalcitrants à assécher les étangs<sup>52</sup>.
- 18 Évidemment, le comice n'est pas l'initiateur du programme d'assainissement qui émane avant tout des autorités locales, départementales et nationales, mais il vient compléter leur action sur le terrain et contribue à atténuer les résistances par l'information, l'exemple et l'encouragement. Au total, une partie seulement des étangs déclarés insalubres dans les rapports successifs a été asséchée (107 hectares, soit 30 étangs sur les communes d'Échourgnac et de La Jemaye), pour une somme totale d'environ 114 000 francs<sup>53</sup> fournie pour les 3/5<sup>e</sup> par l'État<sup>54</sup>. La majeure partie des travaux d'assainissement et de nombreux reboisements ont été réalisés entre 1873 et 1878-79, entraînant une amélioration décisive de la situation sanitaire de la Double.

## Le comice et le tramway de la Double

- 19 La construction de routes agricoles, permettant le désenclavement de cette région longtemps oubliée des voies de communication, fait partie du programme d'amélioration et d'assainissement décidé au début des années 1860. L'objectif est de faciliter et dynamiser les échanges entre les points de ce territoire et avec l'extérieur, et d'encourager ainsi le développement de l'agriculture<sup>55</sup>. Dès 1861, les Ponts et Chaussées élaborent un plan d'action comprenant un état des routes construites et à construire : chemins de grande et moyenne communication, routes agricoles. Entamés en 1864, les travaux prennent fin vers 1873, soit une dizaine d'années à peine après le début de la

campagne. Si bien des hameaux restent encore à l'écart des axes de communication importants, la région est désormais dotée d'un réseau de petites routes, qui permet à l'économie locale de s'ouvrir sur l'extérieur. Ces routes relient la Double aux deux lignes de chemin de fer périphériques <sup>56</sup>.

- 20 Or, enthousiasmés par les progrès accomplis, les responsables du comice décident, dans le courant des années 1890, de tout faire pour poursuivre le désenclavement de la région en encourageant la construction d'une ligne de chemin de fer agricole ou tramway rural, comme en d'autres lieux du Périgord <sup>57</sup>. Il s'agit de lignes de chemin de fer agricole à voie étroite sur lesquelles circulent de petites locomotives à vapeur. Sous l'égide de M. Rousseau, alors vice-président du comice agricole de la Double et de M. Renault <sup>58</sup>, conseiller d'arrondissement de Ribérac, la question est abordée pour la première fois le 16 avril 1894, lors de la réunion du bureau du comice à Échourgnac. Celui-ci émet le vœu « que l'administration [nomme] une commission d'études pour l'établissement d'un tramway traversant la Double », essentiellement pour transporter les bois et litières « se [perdant] sur place et [alimentant] les incendies » <sup>59</sup>. Un comité des tramways de la Double voit rapidement le jour au sein du comice, dont le docteur Frédéric Gaillardon obtient la présidence <sup>60</sup>. Il désigne à son tour une sous-commission chargée d'étudier les voies et moyens pour arriver à la création du tramway, se réunissant régulièrement dans les mairies de la région pour écouter les avis divers et élaborer un projet né d'une « véritable concertation régionale ». Prenant contact avec des géomètres, des ingénieurs, des professeurs d'agriculture, cette sous-commission s'emploie à étudier avec une extrême minutie tous les aspects du futur chantier, mais aussi à comparer les propositions et à les confronter à la réalité des lieux (géographique, économique, etc.). Un comité d'initiative est chargé de se mettre en contact avec des sociétés de tramway susceptibles de s'engager dans cette aventure. Ses responsables doivent assurer une « médiation » entre les intérêts divers (publics, privés, communaux, etc.) et émettre des propositions (choix de la technologie à adopter, du tracé, de l'écartement de la voie, etc.) propres à contribuer au succès de cette opération <sup>61</sup>. Dans sa session du 19 juillet 1897, le conseil d'arrondissement de Ribérac émet le vœu que « la construction d'un chemin de fer à voie étroite ou d'un tramway entre Ribérac et Montpon par la Double soit mise à l'étude » <sup>62</sup>. Le 31 octobre 1897, le conseiller d'arrondissement Renault organise à Échourgnac une grande réunion publique où il convie tous les Doubleauds à venir discuter du tramway et de son tracé, qui échauffe déjà les esprits <sup>63</sup>. Deux ans plus tard, le 15 janvier 1900, Alexandre Biret, membre du comice et géomètre du cadastre, tient une conférence sur le « Tramway de la Double ». Afin d'amplifier et de concrétiser l'effet de ces réunions publiques, les membres du comice décident de créer, en 1901, une sous-commission des pétitions à la commission du Tramway de la Double <sup>64</sup>. Celle-ci se voit confier la responsabilité de « grouper dans une action commune de revendication auprès des pouvoirs publics, tous les intéressés à la construction du Tramway » <sup>65</sup>. Désignée pour recueillir les pétitions des populations locales <sup>66</sup>, cette structure est investie d'une « mission toute conciliatrice ». Durant leurs pérégrinations, ses représentants s'efforcent de mettre « tout le monde en garde contre cet esprit du chacun pour soi qui pourrait être cause de la non-réussite de [cette] idée » <sup>67</sup> : chacun cherchant à tirer avantage du tramway, chacun souhaitant faire exécuter un tracé traversant son chef-lieu ou son village, les forces vives de la région s'éparpillent.
- 21 Loin de négliger l'idée, l'administration entame une étude de tracé en 1904 <sup>68</sup>. On hésite entre une ligne est-ouest et une ligne nord-sud. Mais, dans l'incertitude, les édiles des

communes concernées rechignent à voter des crédits pour cette étude <sup>69</sup>. Le 25 août 1911, le département de la Dordogne vote un projet de concession pour la construction de 374 kilomètres de ligne de tramway <sup>70</sup> en Dordogne, dans lesquels est prévu le tramway de la Double. La période est en effet porteuse. En 1911 et 1912 de nouvelles lignes d'intérêt local, exploitées par la Société des tramways de la Dordogne, voient le jour <sup>71</sup>. Cependant, s'agissant du tramway de la Double, le retard provoqué par la question du tracé fait traîner les négociations jusqu'au déclenchement de la guerre. Au lendemain du conflit, malgré diverses tentatives du comice et des élus locaux pour relancer le projet, celui-ci est finalement abandonné, alors que sa réalisation était imminente quelques années plus tôt. Au-delà de l'échec de cette aventure, l'énergie mobilisée par le comice pour la mener à terme montre son souci de répondre à ses objectifs premiers : soutenir l'assainissement et le désenclavement de la région. Il est évident que l'aura de certains membres du comice tels le baron d'Arnot de Saint-Saud ou le Docteur Piotay, leurs connaissances, leurs réseaux et leurs fonctions respectives dans des instances locales, départementales ou même nationales leur ont été d'un grand soutien en la matière. Si le comice n'a été qu'un relais dans cette entreprise, son action n'en a pas moins été essentielle dans les transformations profondes qu'a connues la Double dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. En revanche, l'encouragement à l'agriculture a connu des résultats plus nuancés.

## Les succès limités du comice agricole en matière d'encouragement à l'agriculture

- 22 Certes, sur plusieurs points, le comice est un véritable succès. Des champs d'expérience sont créés dans la commune d'Échourgnac, ainsi qu'une pépinière cantonale de plants de vigne américains résistants au phylloxéra <sup>72</sup>. Des semences sont achetées en gros et distribuées aux membres volontaires. À la demande du comice, des professeurs d'agriculture viennent régulièrement faire des conférences. On encourage, notamment par les primes, l'enseignement agricole dans les écoles communales. Les bulletins du comice évoquent régulièrement les avancées accomplies et se louent de : « [...] l'amélioration constamment progressive de l'agriculture dans la Double. De quelque côté qu'elle ait porté ses pas, partout elle a trouvé un mode de culture de plus en plus perfectionné, de plus en plus intelligent. Partout des défriches, partout des prairies magnifiques, partout de larges champs de blé ! Si la routine commande encore en souveraine chez le plus grand nombre des Doubleaux, ce n'est pas sans une protestation de bien d'autres, protestation timide parfois et se manifestant par quelques essais de culture nouvelle ou quelque mince application de la science moderne. Mais, messieurs, pour que ce progrès s'accroisse davantage, il faut, comme vous le faites, répandre à profusion l'instruction dans les écoles de la Double » <sup>73</sup>. Mais, comme le souligne ces propos, les améliorations sont encore très relatives et l'on constate d'importants décalages au sein du monde agricole. En 1885, le docteur Gaillardon, membre du comice, note que « la confection des fumiers est, dans [notre] pays, livrée à la routine la plus aveugle et compromise par une résistance passive presque absolue à toute idée de progrès » <sup>74</sup>. Vers 1880, L. de Lamothe, parcourant la campagne pour la rédaction de ses *Voyages agricoles*, insiste sur le nombre de « taudis » rencontrés pour quelques fermes « modernes ». De la même manière, en suivant les primés du comice, nous remarquons que ces derniers demeurent invariablement les mêmes. Comme pour les primes à l'assainissement, ce sont majoritairement des notables, des propriétaires d'un certain

rang ayant les moyens de parier sur l'avenir, de tenter de nouvelles cultures <sup>75</sup>. L'étude des primés en 1875, soit dix ans après la création du comice, en apporte la preuve. Si, parmi les 86 primés, nous nous intéressons plus particulièrement aux 25 domiciliés à Échourgnac, siège du comice, il apparaît que la plupart sont des personnages importants du village. Parmi les huit qui ont pu être identifiés, cinq sont d'importants propriétaires terriens et sont également élus municipaux. Ainsi, Guillaume Laville, qui possède 28 hectares à Échourgnac, est conseiller municipal et se fait aider sur sa propriété par son frère et un domestique. Pierre Michaud, autre élu local, possède pour sa part 42 hectares et dispose également d'un domestique. Patriau, le maire, possède 62 hectares de terres dans la localité <sup>76</sup>. Il existe bien quelques exceptions, comme Jean Billat, cultivateur, décoré du deuxième prix dans la catégorie « outils », qui ne possède que 1,15 hectares dans la commune et quelques ares dans une commune limitrophe. Mais, dans l'ensemble, il n'y a que peu de place pour les plus petits. La même étude réalisée dix ans plus tard fait ressortir la même tendance, avec peut-être une augmentation sensible des moyens et petits propriétaires. Proposer ses produits ou ses animaux n'est pas donné à tout le monde. Comment espérer rivaliser contre les plus audacieux, lorsque le souci premier de beaucoup est encore de survivre ! En outre, si de petits propriétaires zélés d'Échourgnac ou des communes limitrophes s'autorisent le déplacement, les quelques primés des communes plus éloignées, sont systématiquement des notables ou des employés de ces derniers. Certes, les concours annuels proposent à partir des années 1880 des catégories permettant à de petits producteurs de se présenter (bovins, chevaux, porcins et ovins de races locales, volailles, légumes, etc.), mais ces primes sont le plus souvent attribuées aux métayers des notables précédemment évoqués, poussés et encouragés par leurs bailleurs. Il semble que la frontière soit encore nette, à la fin du siècle, entre ces représentants de l'agriculture et la masse de petits propriétaires peu concernés par ce type de manifestation, comme par les nouvelles méthodes agricoles. La « paysannisation » des primés et des responsables, constatée en d'autres lieux, reste très timide dans ce comice réputé pour son conservatisme et, à ce titre, de moins en moins soutenu à partir de la Troisième République. Il est même présenté, en 1897, par le sous-préfet, comme « l'un des derniers foyers d'opposition au régime républicain » <sup>77</sup>. Il y a donc un décalage important entre les aspirations théoriques du comice et la réalité de son action et de ses résultats sur l'agriculture locale, d'autant plus que son aire d'influence, censée couvrir les 50 000 hectares de la forêt de la Double, décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne d'Échourgnac <sup>78</sup>, et ce, même après que la région a été désenclavée par la construction des routes agricoles.

23 \* \* \*

24 Le comice de la Double, loin d'être un simple comice « agricole », s'est donc donné les moyens de répondre aux besoins de sa région et de contribuer à résoudre ses difficultés profondes et multiformes, parfois bien éloignées du strict domaine agricole. Malgré quelques échecs et le poids des résistances, cet organisme a joué un rôle clé dans l'assainissement et le développement de cette région déshéritée. Lieu d'émulation, de réflexion, de prise de décisions, le comice a décuplé le champ et les possibilités d'action des notables locaux. Il a, en quelque sorte, permis de canaliser leurs énergies. Unis, ces derniers ont pu mener des actions déterminantes et peser sur les décisions publiques. De fait, plus que des changements agricoles, ce sont des changements plus larges que le comice de la Double a encouragés, contribuant ainsi à une recomposition durable de cet espace rural, condition *sine qua non* à toute « modernisation » agricole. Enfin, il faudrait

rappeler aussi que, comme tous les autres, ce comice a lentement familiarisé ses membres avec la vie associative, avec des formes nouvelles de solidarités <sup>79</sup>, mêlant notables et paysans, la théorie des uns éclairant la pratique des autres dans un effort commun et solidaire de changement ouvrant peu à peu la voie du syndicalisme agricole. Enfin, ce comice a contribué à responsabiliser ceux qui s'y sont investis, ceux qui s'y sont présentés, participant ainsi, même indirectement, à la formation politique et citoyenne des habitants de la région.

- 25 Au-delà de ses spécificités et de ses faiblesses, le cas de ce comice agricole donne à voir l'étendue du champ d'action de ces structures dans le monde rural, qui dépasse de très loin le secteur de l'agriculture. Il invite à compléter l'étude de leur influence sur l'adoption de nouvelles techniques agricoles et le profil socio-culturel de leurs membres et des primés, pour mesurer, à une échelle plus large, l'éventail de leurs actions en milieu rural. Dès lors, plusieurs questions se posent, qui ne pourront trouver une réponse qu'au terme d'une somme de travaux nombreux et minutieux. Existe-t-il des spécificités régionales, environnementales ou chronologiques dans l'action des comices ? La « paysannisation » de ces derniers, lorsqu'elle a lieu, entraîne-t-elle une réorientation de leurs objectifs, à moins que ce ne soit l'inverse ? Le profil politique des responsables des comices, du moins à partir de la Troisième République, influe-t-il sur la nature de leurs actions ?

---

## NOTES

1. Voir la carte 1 : Chronologie sommaire de la création des comices en Dordogne au 19<sup>e</sup> siècle.
2. Thomas Robert Bugeaud de la Piconnerie (1784-1849) : maire de Lanouaille en 1825, il devient conseiller général en 1830, député de la Dordogne de juillet 1831 à février 1848, puis vice-président de la Chambre des députés en 1847. En 1848, il est élu député de la Charente-Inférieure. Il est franc-maçon, peut-être initié dans une loge militaire, sous l'Empire. Bugeaud adhère dès le départ à la Société d'agriculture de Périgueux et donne de nombreux articles aux *Annales agricoles de la Dordogne* ; il est également conseiller d'agriculture auprès du ministre de l'Intérieur (vers 1821). En 1824, il crée le premier comice agricole de la Dordogne à Lanouaille. Ce notable met en pratique sa passion pour l'agriculture et l'élevage dans son domaine de la Durantie. Sur ses terres, il introduit la pomme de terre, la betterave, développe les prairies artificielles, l'élevage pour obtenir du fumier. Il essaie et utilise de nouveaux outils (dépiqueuse, etc.), de nouvelles techniques, paie de ses deniers pour permettre la diffusion de ces innovations. Très exigeant sur ses contrats de métayage, il oblige ses colons à mettre en place certaines améliorations (culture du farouch, emploi de chaux, culture de pommes de terre, betteraves, trèfle), assumant presque intégralement les frais occasionnés.
3. Arch. dép. Dordogne (Archives départementales de la Dordogne), 7 M 51, amendement au chapitre 18 du budget, proposé par M. le général Bugeaud, député de la Dordogne, 1832.

4. Arch. dép. Dordogne, 7 M 51, comices agricoles, généralités.
5. Voir carte 2 : La Double, localisation.
6. NDLR : Sur la question des comices, les travaux sont encore peu nombreux. On pourra toutefois se reporter à : Yann LAGADEC, « Comice cantonal et acculturation agricole : l'exemple de l'Ille-et-Vilaine au 19<sup>e</sup> siècle », dans *Ruralia*, n° 9, 2001, pp. 37-62 ; et, pour la présentation d'une recherche de thèse en cours, à : Gilles DELLA VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de Master 2 recherche d'Études rurales, en histoire contemporaine sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2005, 3 volumes, 395 f° + annexes. La problématique du développement rural et de son articulation avec l'histoire des organisations et des institutions a en revanche été davantage balisée depuis les grandes thèses ruralistes des années 1970-1980, voir, entre autres : Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du concours général agricole*, Paris, Éditions Belfond, 1991, 195 p. ; Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la III<sup>e</sup> République*, Actes des journées d'études, Lyon, 21-22 mars 1996, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p. ; Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p. ; Gaëlle Charcosset, « La distinction aux champs. Les décorés du Mérite agricole (Rhône, 1883-1939) », dans *Ruralia*, n° 10/11, 2002, pp. 93-119.
7. Arnaud Gaillardon (1817-1870) : reçu officier de santé le 29 novembre 1836, il s'installe dès 1838 à Saint-Barthélémy-de-Bellegarde et devient maire de 1844 à 1848, puis conseiller d'arrondissement de 1848 à 1854. De 1848 à 1852, il exerce les fonctions de juge de paix du canton de Montpon, poste qu'il doit quitter à la suite d'une plainte déposée par des confrères pour exercice simultané de la médecine et de la justice. Il est l'un des premiers à prôner publiquement l'assèchement systématique des étangs. Durant son mandat de maire, il s'attaque d'emblée à la mare qui stagne au centre du bourg. Mais il rencontre l'opposition obstinée des fermiers, car les étangs sont des propriétés qui portent quatre fois plus de revenus que les mêmes terrains mis en culture. Il obtient pourtant un premier succès en août 1853 quand le conseil d'arrondissement demande à l'unanimité qu'en vertu de la loi du 16 septembre 1807, le gouvernement ordonne le prompt dessèchement de tous les étangs et marais de l'arrondissement de Ribérac. Mais les résistances locales sont importantes et le projet reste à l'état de vœu vingt ans encore. Il lutte également pour l'amélioration des routes au cœur de la Double. Il se bat aussi pour la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres qui forçait les paysans à vivre sans air et sans lumière, pour la création d'une foire dans sa commune de Saint-Barthélémy-de-Bellegarde, pour une meilleure condition des prêtres, vecteurs et relais de l'éducation, pour l'instruction (il fait construire la première maison d'école de son village).
8. Adolphe de Belleyme (1814-1864), avocat au barreau de Paris et docteur en droit, adjoint au maire du premier arrondissement de Paris en 1850-1851, devint député de la Dordogne le 29 février 1852, fonction qu'il occupa jusqu'en juin 1864.
9. Arch. dép. Dordogne, 1 N 60, délibérations du conseil général de la Dordogne, 1861.
10. Louis Amédée GUILBERT et Eugène de LENTILHAC, *Rapport sur la Double présenté à la Société d'agriculture, sciences et arts, et à l'association médicale de la Dordogne*, Périgueux, Imprimerie Dupont et C<sup>ie</sup>, 1863, pp. 5 et suivantes.
11. Léonard Piotay (1812-1894) : médecin à Mussidan, il est maire de la commune de 1855 à 1860, et reste ensuite conseiller municipal jusqu'en 1878 tandis qu'il assure les fonctions de conseiller d'arrondissement pour le canton de Mussidan de 1859 à 1865, puis de conseiller général de 1865 à 1889. Il est président et fondateur de la Société d'agriculture

de Mussidan créée en 1856 et président et co-fondateur avec le baron Gustave d'Arlot de Saint-Saud du Comice central agricole de la Double à Échourgnac créé en 1865. Il est également membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne et de l'Association médicale de la Dordogne. En hommage à l'ensemble de ses fonctions et actions, il est décoré de la Légion d'honneur par Oscar Bardi de Fourtou, en 1878, à l'occasion du passage du président de la République à Ribérac.

**12.** Publié dans les *Annales agricoles et littéraires*, 1863, tome 24, pp. 401-486, et également par l'Imprimerie Dupont de Périgueux, en 1863, Louis Amédée GUILBERT et Eugène de LENTILHAC, *Rapport sur la Double ...*, ouv. cité.

**13.** Eugène de Lentilhac (1820- ?) est alors sous-directeur titulaire de la ferme-école de la Dordogne (il en devient directeur par la suite), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne (il en devient par la suite secrétaire perpétuel) et de son conseil d'administration, membre de la Chambre consultative d'agriculture pour le canton de Brantôme, membre de l'Académie nationale de Paris, membre de la Société française de statistique universelle, membre de l'Institut polytechnique de France, membre correspondant pour la Dordogne de la Société impériale et centrale d'agriculture française.

Louis Amédée Guilbert (1831-1902), originaire de l'Oise, est docteur en médecine de la Faculté de Paris (1857). Il s'installe à Périgueux en 1859, après son mariage avec Léonie Catherine Clothide Noirit. Il exerce entre autres les fonctions de secrétaire de l'Association médicale de la Dordogne, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne et de son conseil d'administration, membre de la Société géologique de France, etc. En 1868, il est initié à la Loge maçonnique *Les Amis persévérants et l'Étoile de Vésone réunis de Périgueux*, il est d'ailleurs vénérable de cet atelier entre 1874 et 1876. En 1870, il exerce successivement les fonctions de maire de Périgueux, puis de préfet, fonction qu'il quitte en août 1871.

**14.** Ces conclusions ont été adoptées en assemblée générale par la Société d'agriculture et l'Association médicale de la Dordogne. Source : Louis Amédée GUILBERT et Eugène de LENTILHAC, *Rapport sur la Double...*, ouv. cité, p. 83.

**15.** *Ibidem*.

**16.** *Ibidem*, pp. 83-84.

**17.** Arch. dép. Dordogne, 7 M 6. Le comice de Ribérac créé en 1836 connut des difficultés financières au début des années 1840. Il disparut ensuite pour renaître de ses cendres en 1851, mais il semble que ses débuts aient été très laborieux, puisque dans les fiches de renseignement envoyées au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, la fondation est datée de 1865. Nous n'avons malheureusement pas pu trouver de complément d'archives dans des dépôts privés nous permettant d'éclaircir les zones d'ombre de ce comice avant 1865.

**18.** Baron Gustave d'Arlot de Saint-Saud (1818-1894) : maire de la commune de La Roche-Chalais pendant 25 ans et conseiller municipal pendant une vingtaine d'années, le baron est surtout un agronome actif et passionné. Ses propriétés comptent parmi les plus modernes de la région. Il œuvre toute sa vie pour l'amélioration de l'agriculture et l'assainissement de la Double qu'il aime profondément. Il fonde en 1864 avec son ami le docteur Piotay, le comice central agricole de la Double, dont il est le dévoué secrétaire général et dont il rédige le bulletin. Il est vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne et un assidu correspondant des *Annales agricoles et littéraires* dans lesquelles il publie de nombreux articles. Membre du conseil de la Société des agriculteurs de France, il est aussi président du groupe périgourdin de cette société, qu'il a fondée en 1886. Il est secrétaire du syndicat agricole de la Basse Dronne créé le

23 décembre 1888 pour favoriser les essais de cultures nouvelles, la propagation des remèdes contre les maladies de la vigne, l'achat des matières utiles à l'agriculture, etc. Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs articles et ouvrages d'agriculture, notamment d'un traité de *Chimie agricole* publié en 1869. Il fonde à La Roche-Chalais le couvent des Sœurs, l'école des Frères, une fanfare et une société de secours mutuel.

19. Léonard Piotay possède alors environ 133 hectares dans cette commune et le Baron d'Arnot de Saint-Saud 50 hectares. Tous deux résident dans de petites villes voisines (Mussidan pour le premier et La Roche-Chalais pour le second), où ils possèdent également de grandes propriétés foncières.

20. Gustave d'ARLOT de SAINT-SAUD, « Fondation du comice central de la Double », dans *Annales agricoles et littéraires*, tome 26, 1865, pp. 6-12.

21. *Idem.*

22. *Idem.*

23. Pierre Magne (1806-1879) : conseiller de préfecture entre 1834 et 1846, il est élu député de la Dordogne de 1843 à 1848, charge renouvelée en 1851. Directeur du contentieux au ministère de la Guerre entre 1846 et 1847, il est ensuite sous-secrétaire d'État chargé de l'Algérie (1847-1848). Il démissionne à la Révolution de février. En 1849, il devient sous-secrétaire d'État aux Finances, puis est nommé, en 1851, ministre des Travaux publics, charge qu'il assume à plusieurs reprises (1851, 1851-1852, 1852-1855) et à laquelle sont ajoutées en 1853 les gestions du Commerce et de l'Agriculture. Entre temps, il assure également les fonctions de président de Section au Conseil d'État (1852) et de sénateur (1852). Ministre des Finances entre 1855 et 1860, ministre sans portefeuille de 1860 à 1863, ministre des Finances de 1867 à 1870, il assure derechef cette responsabilité quelques mois après la défaite de Sedan et devient représentant du peuple à l'Assemblée législative en 1871. Il se retire ensuite en son château de Montaigne, mais Thiers le rappelle en 1873 pour redresser les finances de la République. Il accepte de nouveau pour un an le ministère des Finances, avant de retourner en son domaine, restant sénateur (1875-1879) jusqu'à sa mort. Il reçut le grade de grand-croix de la Légion d'honneur en 1855. Il fit beaucoup pour l'aménagement urbain de Périgueux et fut aussi très actif dans le domaine de l'agriculture, incitant par exemple le département à devenir l'un des premiers producteurs de tabac. Pierre Magne était sensible aux difficultés de la « petite Sologne » du Périgord. Il porta cette cause au sein des instances supérieures que ne pouvaient atteindre les réseaux de sociabilité des notables locaux. Il obtint ainsi de l'empereur un crédit de 120 000 francs pour les routes agricoles de la Double et un crédit de 80 000 francs pour l'assèchement de ses étangs par les trappistes.

24. Samuel Welles de Lavalette (1843- ?) est né à Boston de James et Adeline Fowle. Veuve, celle-ci épouse en secondes noces le marquis Charles Jean Marie Félix de Lavalette qui adopte le jeune Samuel, naturalisé français en 1863. Il épouse Léonie Rouher, fille du riche Eugène Rouher, ministre d'État. Secrétaire d'ambassade, puis administrateur des chemins de fer de l'Ouest, il est député de la Dordogne du 1<sup>er</sup> juin 1863 au 4 septembre 1870. Sous la Troisième République, il devient l'un des membres les plus actifs du parti bonapartiste. Il se retire à la fin de sa vie dans son château de Cavalerie, à Prigonrieux.

25. Arch. comm. (Archives communales) d'Échourgnac, délibérations du conseil municipal, registre n° 1 (1838-1868), intervention de M. de Morambert, conseiller municipal, lors d'une délibération du conseil municipal de la commune d'Échourgnac, le 2 février 1853.

26. Voir la carte 3 présentant les voies de communication dans la Double.

27. Arch. privées, Patrick Esclafer de la Rode, cahier des délibérations du Comice central agricole de la Double.
28. Arch. dép. Dordogne, 7 M 53, renseignements sur le comice central de la Double adressés au ministère du Commerce et des Travaux publics le 26 octobre 1866.
29. Elle est composée de MM. Daussel, président du conseil général, Reynaud, membre du même conseil, Galy et Guilbert, docteurs en médecine (déjà cités), de Larmandie et de Lentilhac, tous deux membres de la Chambre consultative d'agriculture et enfin de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Arch. nat. (Archives nationales), F 10 3901, procès-verbal des opérations de la commission chargée d'examiner quels sont parmi les étangs de la Double, ceux qu'il convient de dessécher et ceux qu'il faudrait conserver, 21 octobre 1863.
30. Arch. nat., F 10 3901, procès-verbal des opérations de la commission chargée d'examiner quels sont parmi les étangs de la Double, ceux qu'il convient de dessécher et ceux qu'il faudrait conserver, 21 octobre 1863.
31. N'a pu être identifié.
32. Domicilié à Festalemps, canton de Ribérac.
33. M. Chagnaud est trésorier adjoint du comice. Il est alors propriétaire, agriculteur et adjoint au maire. Arch. dép. Dordogne, 6 M 106 et 6 M 168.
34. Arch. nat., F 10 3901, lettre de la direction générale des Ponts et Chaussées au ministre de l'Agriculture, le 29 juin 1868.
35. Les primes pour le concours de 1865, première année de fonctionnement du comice, n'ont pu être retrouvées dans leur totalité.
36. Arch. dép. Dordogne, 7 M 53, Comice central agricole de la Double. L'encaissement des étangs consistait en général à les creuser pour éviter de laisser des étendues d'eau de basse profondeur donner l'été des marécages plus ou moins asséchés et boueux, lieu de prédilection des moustiques responsables des fièvres paludéennes.
37. En effet, nous ne possédons pas systématiquement le prénom ou l'adresse des primés, ce qui rend leur identification souvent très complexe, voire impossible. De plus, un suivi complet des individus et de leurs possessions n'a été opéré que pour la commune d'Échourgnac, par le biais de l'étude systématique de tous les comptes cadastraux, des recensements de population et des élections municipales et cantonales sur l'ensemble de la période étudiée. Le croisement de ces données permet d'approcher avec précision le profil des primés qui ont pu être identifiés.
38. Délingeas est un ancien apprenti diplômé de la ferme-école de Salegourde, régisseur du comte Victor de la Cropte de Chantérac – précédemment cité –, aux Grillauds, commune de Ménéstérol.
39. Arch. privées Patrick Esclafer de la Rode, cahier des délibérations du conseil d'administration du Comice agricole de la Double, Livre A (1864-1872), p. 52 verso, rapport sur le concours agricole de 1866.
40. Nicolas Joseph Dabert (1811-1901) est né dans le Cher d'un père artisan. Il fut évêque de Périgueux et de Sarlat du 16 mai 1863 jusqu'à sa mort le 28 février 1901. Cet évêque très ultramontain rejeta toute idée nouvelle ; il défendit son évêché contre une république radicale trop menaçante à ses yeux. Il relança en 1866 le culte du saint suaire de Cadouin et créa en 1879 l'Institution Saint-Joseph de Périgueux.
41. Voir : Henri VILAIN, « Les trappistes et l'agriculture. Travaux et succès de ces religieux dans la Dombes », dans *Annales agricoles et littéraires*, tome 31, 1870, pp. 190-198.

42. Arch. privées Patrick Esclafér de la Rode, cahier des délibérations du conseil d'administration du Comice agricole de la Double, Livre A (1864-1872), pp. 62 recto-verso, 63 recto, séance du conseil d'administration du 11 juin 1867.
43. Jean-Marie François Léon Chamboduc de Saint-Pulgent (1822-1875) est nommé préfet de la Dordogne en octobre 1867, ancien préfet de l'Ain, il devrait son avancement au R.P. abbé des trappistes établis dans l'Ain pour assainir la région. Dès son arrivée, il porte un vif intérêt à l'assainissement de la Double, faisant particulièrement avancer l'assèchement des étangs, il se déplace même à Échourgnac en 1868, pour y encourager la création d'un syndicat des propriétaires concernés par le projet.
44. Arch. privées Patrick Esclafér de la Rode, cahier des délibérations du conseil d'administration du comice agricole de la Double, Livre A (1864-1872), p. 71 verso, séance du conseil d'administration du 31 octobre 1867.
45. La propriété de Biscaye est située sur la commune d'Échourgnac, à environ un kilomètre et demi du bourg.
46. Arch. privées Patrick Esclafér de la Rode, cahier des délibérations du conseil d'administration du Comice agricole de la Double, Livre A (1864-1872), p. 75 recto, séance du conseil d'administration du 11 juin 1868.
47. *Ibidem*, séance du conseil d'administration du 20 juillet 1868.
48. Voir le : *Discours prononcé par mgr l'Évêque de Périgueux et de Sarlat dans l'église d'Échourgnac à l'occasion de l'installation des trappistes le 22 octobre 1868*, Périgueux, Imprimerie J. Bounet, 1868, 15 p. et Irénée MÉNARD, « Fondation de N.D. de Bonne Espérance », dans *Chronique de l'abbaye de N.D. de Port du Salut*, chapitre 4, 23 p.
49. Voir illustration 10, p. 151 : Le domaine de Biscaye et l'abbaye Notre Dame de Bonne Espérance.
50. Arch. dép. Dordogne, 7 S 134, lettre adressée par le frère Eugène au préfet de Saint-Pulgent le 4 février 1869, demande de remise en eau des étangs asséchés de la Jemaye et d'Échourgnac.
51. *Idem*.
52. Arch. dép. Dordogne, 7 S 134, demande de remise en eau des étangs asséchés de la Jemaye et d'Échourgnac. Voir aussi : Jean CUBELIER de BEYNAC et Patrick ESCLAFER de LA RODE, « 1864-1873 : Dix ans qui ont transformé la Double du Périgord », dans *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, Bulletin de l'ADRAHP (Association pour le développement de la recherche archéologique et historique en Périgord), tome 7, 1992, pp. 105-118.
53. Arch. dép. Dordogne, F 10 3901, délibération du conseil général de la Dordogne, du 24 août 1885.
54. Arch. dép. Dordogne, 1 N 104, délibération du conseil général de la Dordogne, session de juillet 1890.
55. Arch. dép. Dordogne, 7 S 135 et 1 N 60, rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées sur l'avant-projet des routes agricoles à construire pour l'amélioration de la Double, 19 juillet 1861.
56. Voir la carte 3.
57. En 1887, Périgueux est relié à Saint-Pardoux-la-Rivière, à Excideuil l'année suivante, et enfin à Vergt en 1899 ; ces lignes sont exploitées par la Société anonyme des chemins de fer du Périgord.
58. Lucien Renault (1832-1900), né le 29 juillet 1832, est propriétaire agriculteur à Vanxains, passionné d'agriculture, ancien élève de l'école nationale de Grand Jouan et de la ferme-école de Martinas à Cherbourg, investi dans la cause agricole. Chevalier du

Mérite agricole, il est l'auteur de plusieurs rapports sur la distillation des vins dans l'arrondissement de Ribérac. Il est primé à maintes reprises dans les comices locaux et les concours agricoles départementaux (Nontron 1866, Échourgnac 1870, etc.). Ce républicain modéré est élu au conseil d'arrondissement en 1891 et réélu en 1898. Arch. dép.

Dordogne, 3 M 124 et 125 et 1 M 126, élections cantonales.

59. Les incendies constituent à la fin du 19<sup>e</sup> siècle un véritable fléau pour la forêt de la Double. Sur ce thème, voir : Alexandre BIRET, *Causeries forestières sur la Double. Régime des bois et régime des eaux. Projet d'organisation d'un syndicat forestier*, Ribérac, Imprimerie Fernand Rejou, 1921, p. 7.

60. Arch. comm. Échourgnac, non classées, extrait d'un des discours prononcés lors de l'inauguration à Échourgnac du monument élevé à la mémoire du docteur Piotay et du baron d'Arlet de Saint Saud, le 24 septembre 1898.

61. *Bulletin du Comice agricole de la Double*, septembre-novembre 1900, p. 418.

62. Arch. dép. Dordogne, 2 N 26, délibérations du conseil d'arrondissement de Ribérac, 19 juillet 1897.

63. Alexandre BIRET, *Conférence sur le tramway de la Double*, ouv. cité, p. 6.

64. Voir le schéma 1 présentant les structures chargées du projet du tramway de la Double par le Comice agricole de la Double.

65. *Bulletin du Comice agricole de la Double*, mars 1902, p. 642.

66. Plus de 1 300 signatures ont été réunies. *Bulletin du Comice agricole de la Double*, mars 1902, p. 647.

67. *Bulletin du Comice agricole de la Double*, mars 1902, p. 643.

68. Arch. dép. Dordogne, 1 N 131, décision du conseil général de la Dordogne, session d'août 1904.

69. Arch. dép. Dordogne, 1 N 136, délibérations du conseil général, session d'avril 1907.

70. Arch. comm. d'Échourgnac, non classées, extrait de l'un des discours prononcés lors de l'inauguration à Échourgnac du monument élevé à la mémoire du docteur Piotay et du baron d'Arlet de Saint-Saud, le 24 septembre 1898.

71. Vergt-Bergerac, Thiviers-Jumilhac et Saint-Yrieix, Sarlat-Villefranche-du-Périgord, Saint-Pardoux-la-Rivière-Piégut et Saint-Mathieu en Haute-Vienne. Voir à ce propos : Michel GENTY, « Le désenclavement routier et ferroviaire des villes du Périgord et du bas pays limousin au 19<sup>e</sup> siècle », dans *Annales du Midi*, tome 93, n° 153, juillet-septembre 1981, p. 290.

72. *Bulletin du comice central agricole de la Double*, quatrième volume, Périgueux, Imprimerie Dupont, 1888, p. 10.

73. *Ibidem*, p. 95.

74. *Ibidem*, p. 603.

75. Voir : Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes*, Paris, Folio, 1995, p. 255.

76. L'étude détaillée des comptes cadastraux de cette commune indique que la surface moyenne possédée par les propriétaires résidents est alors d'environ 31 hectares (contre 3,6 hectares pour les propriétaires forains). Ce chiffre est à nuancer. Quelques très grands propriétaires voisinent en fait avec de très nombreux petits et moyens propriétaires.

77. Arch. dép. Dordogne, 4 Z 142, lettre du sous-préfet de Ribérac au préfet, 28 octobre 1897.

78. Voir cartes 4 et 5 : Aire d'influence du comice agricole de la Double, 1875 et 1884.

79. Voir à ce propos : Corinne MARACHE, « Les solidarités villageoises milieu 19<sup>e</sup>-milieu 20<sup>e</sup> siècles. Étude panoramique et axes de réflexion », dans Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités. Le lien social dans tous ses états. Colloque de Bordeaux, 16-17 juin 2000*, Pessac,

Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, pp. 67-81 ; Corinne MARACHE, « À la croisée du village et de la petite ville : les solidarités "sociétales", syndicales et mutuelles du monde agricole du milieu du 19<sup>e</sup> siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale », dans Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités 2. Du terroir à l'État. Colloque de Bordeaux, 20-21 juin 2002*, Pessac, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, pp. 435-455.

---

## RÉSUMÉS

La région de la Double, dans le département de la Dordogne, connaît dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle la situation d'enclavement relatif et de faible développement agricole de beaucoup de zones humides en France. Le propos de l'article est de mettre en lumière le rôle des comices agricoles dans la mise en valeur de cette région, non seulement pour le développement agricole, mais plus généralement pour l'intégration à la logique de développement global de la France rurale. En effet, la création du comice d'Échourgnac en 1864 par un groupe de notables conservateurs marque le début d'un projet ambitieux de valorisation de la Double, allant de l'assèchement des marais à la réalisation d'une ligne de tramway. La mobilisation des réseaux notabiliaires départementaux et nationaux, l'appel à une communauté de trappistes et la stigmatisation de l'« archaïsme paysan » – auquel on espère remédier par des primes et des concours – marquent bien une époque de la théorie du développement rural. La modestie des réalisations concrètes du comice ne doit pas masquer le rôle important joué par cette structure dans la définition d'un projet global, qui sera en grande partie repris et réalisé par la République.

### **Corinne MARACHE, More Than Agriculture: the Role of a *comice agricole* in Rural Development in the Region of the *Double* (Dordogne, 19<sup>th</sup> Century)**

In the first part of the 19<sup>th</sup> century, the region of the *Double* (Dordogne) and its agriculture can be regarded as relatively hemmed-in and underdeveloped, like many other humid regions. The aim of this article is to set light on the role of the *comices agricoles* in the development of this region, not only for its agriculture, but also for its plain integration to rural modernity. The creation of the *comice* of Échourgnac in 1864, by a small group of conservative *notables*, marks the beginning of an important project of rural development, including the drying of the swamps and the building of a tramway line. The mobilization of local and national social elites networks, the call to a group of monks (*trappistes*) and the propaganda against the so-called peasants' "archaism" (fought by the organization of agricultural shows and contests) are typical of the theory of local development promoted by the social elites of this period. Whatever the slight results of the actions of this *comice*, one can consider that it had an important role in the definition of a global rural development project for the *Double* – a project that the Third Republic took for itself and partly realized.

## INDEX

**Index chronologique** : XIX<sup>e</sup> siècle

**Index géographique** : Dordogne